

Ordre du jour

Événement	Assemblée Générale ordinaire de l'association Baulmes Demain
Objectif	Remplir les objectifs statutaires.

Date	09.10.2019	Heure	19h15 – 20h00
Lieu	Hôtel de ville de Baulmes		
Personnes invitées	Tous les membres de l'association.		

No	Thème / objectifs / préparation
1	Ouverture de l'AG – mot de bienvenue.
2	Vérification des présences avec une liste à signer. Mention des membres excusés.
3	Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 9 octobre 2019.
4	Adoption du PV de l'Assemblée générale du 14 septembre 2018.
5	Rapports annuels : <ul style="list-style-type: none">• Président (activités de l'année écoulée).• Trésorier (comptes 2018-2019 – 1 saison complète).
6	Approbation des vérificateurs des comptes.
7	Élections : <ul style="list-style-type: none">• Présentation des démissions éventuelles de membres du comité.• Présentation de candidatures pour le comité.• Élection du nouveau comité.
8	Propositions de changement de statuts. Voir en page 2.
9	Retour sur la séance participative du 24 juin. https://baulmes-demain.ch/2019/08/20/pour-plus-de-participation/ Rappel des projets esquissés et invitation à participer.
10	Propositions individuelles.
11	Clôture de l'Assemblée Générale.
12	20h15 : Ouvert à toutes et tous (env. 50 minutes, entrée libre, chapeau à la sortie). « 180 nuits sous tente ; une épopée de 18 mois à vélo », conférence de Jonas Mayor et Emmanuelle Nater. <i>Plus d'une année et demie de voyage à vélo en Europe et en Asie et quelque 180 nuits sous tente. Ce bout de toile est, pour les nomades à vélo, à la fois un cocon, un refuge, une protection contre les regards, contre le froid ou les moustiques. Et chaque soir, c'est la même histoire : où poser l'abri ?</i> <i>Emmanuelle et Jonas nous lisent des bribes savoureuses de leur journal de bord où il est question... de bivouac. Un petit film rythme agréablement leur présentation.</i> Un apéritif terminera la soirée.

Proposition de changement de statuts

Art. 5 (actuel) :

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, des dons, ou legs, par des produits des activités de l'association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics. Les cotisations annuelles pour les membres sont de 30 CHF par année par membre individuel, 50 CHF pour les couples et 20 CHF pour les apprentis, étudiants et petits moyens. Les membres de moins de dix-huit ans sont exemptés des cotisations. L'exercice social commence le 1er août et se termine le 31 juillet de chaque année. Les engagements sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Art. 5 (nouveau) :

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, des dons, ou legs, par des produits des activités de l'association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics. **Les cotisations annuelles pour les membres sont fixées lors de l'Assemblée générale pour la saison suivante.** Les membres de moins de dix-huit ans sont exemptés des cotisations. L'exercice social commence le 1er août et se termine le 31 juillet de chaque année. Les engagements sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Art. 26 (actuel) :

L'association peut, en principe, faire opposition à un projet en son nom propre si ledit projet porte un préjudice à l'une des composantes du but de l'association (art. 2).
Fonctionnement: Une personne de la commune, membre ou non de l'association, peut l'interpeller pour faire opposition à un projet. Le comité prend position et consulte les membres. L'opposition peut être menée au nom de l'association si la moitié au moins de ses membres expriment leur avis et que les trois quarts des avis exprimés sont positifs. Le comité soutient alors la procédure. L'organisation concrète de l'opposition n'est pas sous la responsabilité du comité, mais sous celle d'un collectif constitué pour l'occasion.

Dans la mesure où cet article est pratiquement inapplicable, nous proposons de le supprimer.

Compte rendu de réunion

Présents :

Excusés :

D/T/ I	Décision prise / Tâche planifiée	Resp.	Délais